

FICHE SIGNALÉTIQUE

UNIVERS OBLIGATIONS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 30/06/2016 sous la référence n° VP16074

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations.OMLT**
- Sensibilité min : **2.7 (exclu)**
- Sensibilité max : **6.7 (inclus)**
- Indice de référence : **50% MBI Moyen Long Terme + 50% MBI Moyen Terme**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir aux souscripteurs une performance proche de son indice de référence, avec une exposition, principalement sur les bons du trésor marocains avec une maturité moyen long terme, ainsi qu'une poche actions cotées à la bourse de Casablanca.**
- Stratégie d'investissement :
Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain.
Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif en obligations privées et actions cotées à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.
- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Personnes physiques et morales**

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01 au 31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée chaque jour et si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion selon une fréquence quotidienne et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat :
Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci- dessous :
 - **Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion**
 - **Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.**

- **Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.**
 - **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 10h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.**
- **Affectation des résultats : Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.**
- Les porteurs de parts seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution. Entité en charge de la distribution aux souscripteurs : ATTIJARIWafa BANK, Casablanca,2, Bd Moulay Youssef - Téléphone : 0522 29 88 88**
- Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.**

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- **Commissions de souscription et de rachat :**
 - **Commission de souscription maximale :**
 - **3% HT maximum des montants souscrits**
 - **Commission de rachat maximale :**
 - **1,50% HT maximum des montants rachetés**
 - **Cas d'exonération :**
 - **Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la VL.**
 - **Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même VL et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la VL..**
- **Frais de gestion :**
 - **2% HT au maximum . Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.**

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais de publications	20 000 DHS
2-Commissaire aux comptes	11 000 DHS
3-Commission AMMC	0.025%
4-Dépositaire	0.025%
5-Maroclear(Commission de gestion du compte émission)	4000 DHS ANNUELLE
6-Maroclear (Droit d'admission)	TRIMESTRIEL SELON LES CONDITIONS EN VIGUEUR
Prestations de Wafa Gestion	Frais de gestion-1-2-3-4-5-6

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **18/04/2016, GP16061**
- Société de gestion : **Wafa Gestion** sise à **416, rue mustapha el mâani, 21000 casablanca** représentée par **Reda HILALI**.
- Dépositaire : **Attijariwafa Bank** sise à **2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca**
Responsable à contacter : M^r Ahmed ADDI.
- Commercialisateur (s) :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Wafa Gestion	Monsieur Adil HAITAMI	0522 45 38 38

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.

Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.